

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE



"VEXIN FRANÇAIS"  
MAIRIE de THÉMERICOURT  
95450

# COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le quinze décembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le cinq décembre, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Michel ABRAHAM, Maire.

## Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du précédent compte rendu
3. Décision modificative BP 2011
4. Fin du CUI (Contrat Unique d'Insertion) de Monsieur Sébastien Chevallier et prolongation de son contrat sous forme de CDD d'un an.
5. Contrat Rural
6. Biens sans maître
7. L'intercommunalité
8. Décision modificative n°2 BP 2011
9. Informations et questions diverses

## Sont présents :

Monsieur Michel ABRAHAM, Maire, Messieurs Denis SARGERET, Eric DYCHUS, Richard JOUANNEAU, Adjoint, Mesdames Annie BENINCA, Bernadette HELLEQUIN, Myriam LINSTER, Messieurs Stéphane PETITHOMME et Jacques PELTZER, formant la majorité des membres en exercice.

## Absente excusée :

Madame Martine BOUYSSOUNOUSE.

## Absent excusé ayant donné pouvoir :

Monsieur Alix DUCHESNE a donné pouvoir à Monsieur Michel ABRAHAM

**Monsieur Jacques PELTZER a été désigné à la majorité des voix Secrétaire de séance.**

Le compte rendu de la séance du 29 septembre 2011 est approuvé par les membres du conseil à la majorité des voix.




---

## DELIBERATIONS

**Délibération 16/11** : Adoption d'une décision budgétaire modificative

**Délibération 17/11** : Adoption de la décision de prolongation du contrat de M. Sébastien CHEVALLIER sous forme de CDD d'un an

**Délibération 18/11** : Contrat Rural

**Délibération 19/11** : Biens sans Maître

**Délibération 20/11** : Adoption d'une décision budgétaire modificative n°2

---

### 3. Adoption d'une décision budgétaire modificative

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu le budget de la commune de Théméricourt,

Vu la notification du 28 octobre 2011 concernant le montant définitif du FNGIR,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante de budget de l'exercice 2011 :

Une augmentation des crédits de dépenses compte 739116, chapitre 014 pour un montant de 210,00 euros.

Une diminution des crédits de dépenses chapitre 022 « dépenses imprévues » pour un montant de 210,00 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à la majorité d'autoriser la décision modificative.

### 4. Adoption de la décision de prolongation du contrat de M. Sébastien CHEVALLIER sous la forme d'un Contrat à Durée Déterminée d'un an.

Vu la fin du Contrat Unique d'Insertion de Monsieur Sébastien Chevallier intervenue le 30 novembre 2011,

Les membres du conseil municipal décident à la majorité de prolonger le contrat de travail de Monsieur Sébastien Chevallier sous la forme d'un CDD d'un an non renouvelable.

### 5. Contrat Rural

Monsieur Richard JOUANNEAU, 3<sup>ème</sup> adjoint expose au Conseil Municipal que le Contrat Rural sollicité a pour objet la réalisation des travaux suivants :

1/ Aménagement de la cour de la mairie par la création de parkings paysagés permettant de créer une place piétonne sécurisée, la mise en sécurité de l'accès à la bibliothèque, la construction d'un abri couvert pour les véhicules municipaux, la réhabilitation des anciennes toilettes de l'école et l'ouverture d'une perspective arborée.

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE



"VEXIN FRANÇAIS"  
MAIRIE de THÉMERICOURT  
95450

**Cout****111 500 € HT**

Réalisation : Phase 1

2/ La préservation de la mairie et de la bibliothèque par la révision des charpentes et l'optimisation des ressources naturelles par l'isolation des toitures

**Cout****36 000 € HT**

Réalisation : Phase 2

la rénovation et la mise aux normes actuelles de la salle communale : La Bergerie, utilisée pour les activités sportives et culturelles du village

**Cout****86 000 € HT**

Réalisation : Phase 2

3/ Sécurisation des parcours empruntés par les enfants scolarisés, organisation des stationnements en aménageant des aires paysagées, mise en valeur des entrées du village et du parcours prévu dans le cadre des Boucles du Vexin.

**Cout****119 000 € HT**

Réalisation : Phase 3

**Le montant total des travaux s'élève à****352 500 € HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme de travaux présenté par Monsieur Richard JOUANNEAU, 3<sup>ème</sup> adjoint et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

Le Conseil Municipal s'engage:

- ✚ à ne pas recevoir d'autres subventions que celles attendues au titre du présent contrat et à financer les dépassements éventuels.
- ✚ sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération.
- ✚ à réaliser le contrat dans un délai maximum de cinq ans à compter de la date de signature du contrat et selon l'échéancier prévu.
- ✚ à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat.
- ✚ à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional.
- ✚ à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans
- ✚ à ne pas dépasser 80 % de subventions publiques.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré sollicite de Monsieur le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Monsieur le Président du Conseil Général du Val d'Oise l'attribution d'une subvention conformément au règlement des Contrats Ruraux, au taux de 45 % pour la Région et de 35 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 300 000,00 € pour un montant plafonné à : 300 000,00 €

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE



"VEXIN FRANÇAIS"  
MAIRIE de THÉMERICOURT  
95450

Le Conseil Municipal désigne Messieurs JOUANNEAU et DUCHESNE pour assurer la maîtrise d'œuvre des opérations qui le concerne, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'étude de diagnostic architectural et/ou le contrat de maîtrise d'œuvre relatif à une mission de base telle que définie par la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique et ses décrets d'application.

## **6. Les biens sans maître**

Monsieur Michel ABRAHAM, Maire demande à ce que soit recensé l'ensemble des biens sans maître sur la commune et qu'ensuite la procédure d'aliénation soit lancée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à la majorité d'accepter cette demande.

## **7. Urbanisme – Logement**

La Commission Urbanisme est chargée de l'étude concernant l'aménagement de l'espace « voie de chemin de fer », du terrain sur la pointe du le carrefour Aavernes-Frémainville et de l'aménagement de ce carrefour.

Une commission sera mise en place afin de déterminer les critères d'attribution des logements sociaux.

## **8. Avancement des travaux**

Une déclaration préalable de travaux a été déposée par le PNR concernant l'aménagement de l'ouverture située sur la route d'Aavernes.

Le projet devait être vu ensemble (PNR et Commune), mais nous avons été obligés, compte tenu des délais d'envoi, d'adresser ce dossier à la D.A.T. et aux Architectes des Bâtiments de France. Une réunion pourra avoir lieu, ensuite, entre la Directrice du PNR et la municipalité afin de définir les modalités du projet.

Stéphane PETITHOMME informe les membres du Conseil qu'un accord de principe a été trouvé avec Monsieur LEOEUF concernant la mitoyenneté de sa maison avec les logements en cours de réhabilitation (hauteur de mur, crépi, toiture...). Une convention devra être établie afin de figer cet accord. Une rencontre doit être programmée.

La Commission Urbanisme est appelée à se réunir concernant l'aménagement « voie de chemin fer » et le carrefour Aavernes-Frémainville.

Une commission devra être mise en place afin de déterminer les critères d'attribution des logements sociaux.

Une commission mixte (membres du Foyer Rural et Mairie) est à mettre en place.

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE



"VEXIN FRANÇAIS"  
MAIRIE de THÉMERICOURT  
95450

## **9. L'intercommunalité**

Monsieur Richard JOUANNEAU expose les informations concernant la Commission « Petite enfance ». Actuellement, au niveau des crèches les conventions fonctionnent. Concernant le centre de loisirs « Les Lutins » la convention est tripartite, une partie des dépassements est liée au nombre d'enfants accueillis supérieur aux prévisions de la convention. Concernant, le périscolaire (accueil des enfants avant et après la classe) il est géré directement par les communes à la demande de l'intercommunalité, sauf pour Vigny et Us qui sont comprises dans le CEJ conclu avec la CAF. Vigny gère directement son périscolaire et jusque maintenant Us le confiait à l'association des Lutins. Il a été décidé pour Us qu'à la date anniversaire de la convention, celle-ci sera dénoncée et que la commune de Us reprendra la gestion directe de cette activité, la CC3V s'engageant à compenser les surcoûts éventuels dans la limite des coûts facturés par l'association des Lutins. Il est prévu que la commune de US se concerte avec les communes qui gèrent actuellement leur périscolaire pour trouver un fonctionnement qui, à terme, devrait être neutre pour la CC3V.

## **10. Adoption d'une décision budgétaire modificative n°2**

Vu le budget de la commune de Théméricourt,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante de budget de l'exercice 2011

Une augmentation des crédits de dépenses article 66111, chapitre 66 pour un montant de 267,81 euros.

Une diminution des crédits de dépenses chapitre 022 « dépenses imprévues » pour un montant de 267,81 euros

Une augmentation des crédits de dépenses article 1641, chapitre 16 pour un montant de 1344,21 euros

Une diminution des crédits de dépenses chapitre 21 pour un montant de 1344,21 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à la majorité d'autoriser la décision modificative.

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE



"VEXIN FRANÇAIS"  
MAIRIE de THÉMERICOURT  
95450

## **11. Informations et questions diverses**

Il faudra prévoir le démoussage du toit de l'église.

Un courrier en recommandé à M. LABLAUDE et à M. DANTON concernant les rives du Clocher.

Suite à la demande de riverains, l'installation d'un éclairage public complémentaire dans la rue de la croix Bossière, le conseil municipal en accepte le principe et lance une étude.

Le PNR a accordé une subvention de 2000,00 euros pour l'installation de quatre bancs en pierre. Le bon de commande peut maintenant être établi.

Un rendez vous sera pris avec le cabinet Foncia par Monsieur Richard JOUANNEAU concernant la gestion du logement communal.

Monsieur Michel ABRAHAM, Maire informe les membres du conseil qu'il a sollicité les Elus au titre de la réserve parlementaire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15.